



Fenêtre sur le fleuve,  
carrefour de Charlevoix  
www.saintsiméon.ca

**SAINT-SIMÉON**

Baie des Rochers, Port aux Colles, Saint-Siméon, Port au Peril

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ  
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 5 novembre 2018 à la salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure # 18-05**

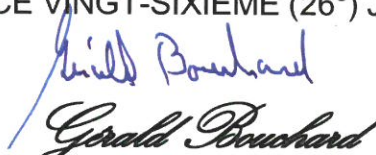
**Nature et effet :** Réputer conforme la construction d'une remise dans la cour avant, alors que l'article 6.2.7 - 3° du règlement de zonage N° 196, stipule que les remises ne sont permises que dans les cours arrières et latérales.

**Identification du site concerné :** Le lot 5 728 591, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon.

**Matricule :** 4997 / 71 / 6620

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE VINGT-SIXIÈME (26<sup>e</sup>) JOUR DE SEPTEMBRE 2018

  
Directeur général adjoint / Greffier